



DECLARATION LIMINAIRE Comité Social d'Administration

ACMT
24 février 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du CSA,

La section locale **Force Ouvrière Justice** ne saurait aborder cette instance sans apporter un soutien indéfectible aux personnels qui exercent au sein du service du DAF et, plus largement, au sein de notre établissement.

Néanmoins, **Force Ouvrière Justice** n'a aucun état d'âme pour celles et ceux qui franchissent les lignes rouges. Nous le répétons avec conviction : chacun est responsable de ses actes.

Notre organisation professionnelle, fidèle à sa ligne de conduite, n'a pas l'habitude de commenter une affaire judiciaire en cours.

Fort de ce principe, nous faisons confiance à la « **Justice du Peuple** » pour travailler en toute discrétion sur ce dossier d'une portée médiatique qui éclabousse notre établissement pénitentiaire.

Dans ce contexte particulier, nous interpellons le chef d'établissement afin qu'il nous indique les mesures prises pour assurer et préserver la continuité de ce service névralgique et garantir un soutien psychologique aux personnels qui éprouveront le besoin.

Par ailleurs, dans le cadre de ce CSA spécial ACMT, **Force Ouvrière Justice** réaffirme son attachement à une amélioration concrète et durable des conditions de travail des personnels, ainsi qu'au développement d'infrastructures adaptées aux besoins de l'établissement et de ses agents.

En conséquence, notre organisation professionnelle s'inscrit dans une démarche de proposition et s'investit pleinement dans les dossiers internes visant une amélioration réelle des conditions de travail des personnels.

Pour rappel, lors des ACMT de 2025, dans le cadre de la 2^e enveloppe, l'un des projets portés par **Force Ouvrière Justice** a été validé au niveau interrégional :

- **Création streetworkout pour un montant de 55 000 €.**

À ce titre, les agents sont désormais dans l'attente de la communication des modalités d'utilisation de ce nouvel équipement sportif.

D'autres projets, portés sous l'impulsion de **Force Ouvrière Justice**, ont été réalisés sur le budget de fonctionnement, notamment avec la poursuite du plan de sécurisation du domaine, l'aménagement des cours de promenade, ainsi que la mise en œuvre d'un calendrier relatif à l'exécution d'éventuels travaux et au réaménagement en mobilier de différentes salles de repos.

Par ailleurs, nous tenons à souligner la mobilisation des services du DPERM et du DAF dans le cadre de nos différents échanges, ainsi que leur réactivité afin de répondre au mieux à nos sollicitations.

Dans le cadre de la seconde enveloppe des ACMT 2026, **Force Ouvrière Justice** soumet les projets suivants à cette instance :

1/ rénovation et rééquipement en matériels de la salle de musculation du gymnase.

2/ Création d'un espace de convivialité avec une pergolas et des tables au niveau de l'espace vert situé au niveau du Mess.

3/ création d'un city stade au niveau du parking du gymnase « zones de stockages véhicules hors usage ».

4/Extension vestiaire femmes (MAH) au niveau de la salle des parloirs situé en face du bureau des BCE. En effet, les vestiaires actuels sont exigus et ne répondent plus aux exigences de la MAH.

5/ Création de guérites panoramiques vitrées et cloisonnées comprenant un chauffage réversible, un fauteuil adapté et une isolation des sols au niveau des différentes passerelles des promenades (devis transmis).

Pour information, une lettre ouverte datant du 20 février 2025 en ce sens a été adressée au chef d'établissement pour répondre à cette urgence qui impacte les conditions de travail des personnels.

6/ Réhabilitation des salles de repos de tous les bâtiments.

7/ création d'un poste de police sécurisée à l'entrée de l'avenue des peupliers.

8/ Réhabilitation du terrain de foot du domaine et la création d'un complexe sportif.

9/ Rénovation PEP.

10/ couverture du parking des personnels par une toitures panneaux photovoltaïques dans le parking des personnels dans la continuité de notre demande d'installation de bornes de rechargement électrique.

11/ Rénovation et agrandissement de l'unité de vie.

12/ Construction d'un quatrième foyer hôtel.

13/ Création d'une piste cyclable sécurisée.

14/signalisations (panneaux /marquages) sur les différentes zones du domaine

Force Ouvrière Justice sollicite également un comité de suivi des ACMT.

Dans un contexte où les exigences opérationnelles ne cessent de croître, il est indispensable que les investissements nécessaires soient pleinement assumés et priorités.

Force Ouvrière Justice demeurera pleinement engagée pour défendre les intérêts des personnels, porter leurs attentes et veiller à la concrétisation effective des projets présentés.

Pour conclure, les représentants des personnels **Force Ouvrière Justice** siégeant au sein de cette instance tiennent à saluer l'investissement des acteurs contribuant de près ou de loin à l'élaboration des ACMT 2026.

Les membres **FO Justice** CSA local

Adresse du Bureau local : Espace ARENA
07 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : mafleury@fojustice.fr
fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](#)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 24 février 2026

